



Infos - Brèves MORETTE

VIE COMMUNALE

Bulletin d'informations municipales de Morette – Décembre 2022

Le mot du Maire



Chères Morettines et chers Morettins,

L'année 2022 prend fin !

On aurait aussi souhaité la fin de la guerre en Ukraine, la fin de la COVID19, la fin de la crise économique et la baisse des carburants, l'arrêt des grèves quotidiennes ect, ect...

Malheureusement la liste est bien trop longue.

L'hiver ne fait que commencer et comme vous le savez, nous devons nous organiser pour consommer moins. Je ne vous cache pas mon inquiétude devant l'envolée des prix des énergies.

La ruralité paye encore plus cher la dépendance à la voiture, sans laquelle la vie dans nos campagnes est impossible. L'utilisation de l'automobile reste au cœur de notre vie, la plupart de nous ne peuvent pas s'en passer pour aller travailler. Il y a eu le temps où l'on pouvait « Travailler plus pour gagner plus » mais aujourd'hui le choix ne nous appartient plus, il faut consommer moins pour arriver tant bien que mal à boucler les fins de mois. Je sais que nombreuses sont les personnes qui se retrouvent dans la difficulté. Et oui, cette année 2022 qui fût porteuse d'espoir un court instant avec le retour à une vie presque normale, reste néanmoins marqué par la sombre actualité que vit le monde actuellement. Nous tous dans notre petit village, nous traversons tant bien que mal ces difficiles et rudes moments de la vie. J'espère simplement que les choses s'arrangeront, et le plus vite sera le mieux.

Heureusement, il y a aussi de belles choses qui se sont passées cette année, avec les membres de l'équipe municipale et les associations, nous sommes arrivés à remettre un peu d'animation à Morette. Je tiens à tous vous remercier pour ces bons moments de convivialité.

J'ai une pensée toute particulière pour tous ceux qui nous ont quitté durant cette année et qui nous manquent, j'adresse un message de soutien aux membres de leur famille.

Je vous donne rendez-vous le vendredi 27 janvier 2023 à 19h00 pour les traditionnels vœux du maire que j'espère pouvoir enfin organiser cette année.

Enfin pour terminer, je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Votre maire.

Franck DORIOL

Compte-rendu du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 27 Septembre 2022 à 20 Heures 00

L'an deux mille vingt, le 27 septembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Présents :

Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Franck DORIOL, Caroline EYSSARD PONCIER ; Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Didier TRICHARD

Absente : Mme Geneviève TORRALBA

Excusé : M. Eric DESPRES,

M. Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 20h00

Approbation du compte-rendu de la séance du 05 avril 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que **la délibération 2022-15- Adoption des lignes directrices de gestion ne sera pas maintenue à l'ordre du jour** car les lignes directrices de gestion ne font pas l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Cependant monsieur le Maire portera à la connaissance des élus au moment des questions diverses le contenu des lignes directrices de gestion validées par le comité technique paritaire le 20 septembre 2022.

2022-13 / Taxe ordures ménagères - TEOM

Vu l'article 1500 du CGI ;

Vu la délibération du 22 décembre 2017 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été instituée par la communauté de communes SMVIC ; que cette taxe porte sur les propriétés soumises à la taxe foncière sur le bâti ; et qu'elle s'applique dès lors que la situation existait au 1er janvier.

Monsieur le Maire explique que cette taxe a été appelée pour l'année 2022 par le titre relatif aux impôts fonciers des bâtiments communaux occupés par des locataires. Il faut procéder aujourd'hui au reversement à la commune de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères par les locataires.

Monsieur le Maire propose de procéder comme suit :

Logement : 30 impasse des Lauriers à Morette :

Base taxe foncière = 839 taux : 11,19 % TEOM = 94,00 €

Logement : 34 impasse des Lauriers à Morette :

Base taxe foncière = 989 taux : 11,19 % TEOM = 111,00 €

Logements 3 place Garavel à Morette, le logement 2 place Garavel est actuellement vide :

Base taxe foncière = 1639 taux 11,19 % soit pour un logement TEOM = 91.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

D'ADOPTER la proposition de reversement à la commune de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par les locataires des appartements communaux comme présentée ci-dessus.

2022-14 / Participation aux frais du CMS VOIRON

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal de la convention relative à la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron pour l'année 2021/2022. Il informe le conseil municipal que cette participation est calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire 2020, sur la base forfaitaire de 0.63 euros par enfant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron ;

DEMANDE à Monsieur le maire de bien vouloir l'annexer à la présente

2022-15 / Fixation du taux de promotion avancement de grade

Monsieur le Maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article L 522-27 du code général de la fonction publique et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. **D'ADOPTER** les ratios suivants

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio (%)	Observations
Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	100 %	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100 %	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur	100 %	
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100 %	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100 %	
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100 %	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise	100 %	
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %	

2. **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. **D'INSCRIRE** des crédits suffisants au budget communal.

2022-16 / Création poste adjoint technique principal 1ere classe

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique. Compte tenu de l'inscription d'un agent technique principal 2eme classe au tableau d'avancement de grade 2022, il convient de modifier les effectifs du service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. La création d'un emploi d'adjoint technique principal 1ere classe à temps pour tenir un emploi technique polyvalent à compter du 27 septembre 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique principal 1ere classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'expérience professionnelle en adéquation avec les tâches exercées. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2022-17 / Convention de déneigement avec le Département de l'Isère

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal de la convention établie entre le Département de l'Isère et la Commune de Morette concernant le déneigement par la Commune de Morette d'une section de la RD N°153 du PR 1+700 au PR 4+120 de la RD N°154A du PR 5+600 au PR 7+783 sur la Commune de Morette.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de déneigement établie entre le Département de l'Isère et la Commune de Morette ;

AUTORISE Monsieur la maire à la signer ;

DEMANDE à Monsieur le maire de bien vouloir l'annexer à la présente

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation des lignes directrices de gestion
- Stationnement Impasse des Lauriers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20



Le Grand Sou des Ecoles de Cras-Morette

Comme chaque année, l'équipe du Sou s'active pour récolter des fonds pour que les enfants des écoles de Cras et de Morette puissent bénéficier gratuitement **d'activités ou de sorties pédagogiques. Ainsi, nous proposons différentes ventes ou manifestations au cours de l'année et c'est aussi l'occasion de créer des moments de partage et d'animation pour nos villages.**

A commencer par une vente de fromages le 22 octobre et pour la première fois la boum d'Halloween qui a eu lieu le 5 novembre à Morette. Les enfants étaient ravis de ce moment qui leur était réservé et les parents ont pu manger de bons burgers !

Pour les festivités de Noël, nous avons participé au 1^{er} marché de Noël de Cras, le samedi 3 décembre. Ce fut le moment pour vous de récupérer vos commandes de sapins et chocolats, de vous émerveiller des stands présents et bien-sûr de vous régaler des délices que nos petites mains vous avaient préparés.



Nous vous donnons rendez-vous en 2023 en commençant par notre prochaine vente de fromages d'hiver : à vous la fondue et la raclette ! Surveillez vos boîtes aux lettres !

Alors, vous vous demandez sûrement où va précisément l'argent récolté ?

Et bien, on peut vous dire que les enfants de Morette ont déjà bénéficié d'une activité de construction de 4 mongolfières et eu le plaisir de les voir décoller.

Toutes les classes ont également bénéficié d'une animation de Planète mômes, sur le thème « Un seul être humain, des milliers de cultures ».

De plus, cette année, les écoles de Morette et de Cras vont participer à la Fête du livre qui aura lieu le 13 mai 2023. Le Sou aidera évidemment les maîtresses dans ce beau projet.

Enfin, nous espérons aussi que les enfants pourront découvrir et apprendre au travers de sorties pédagogiques...

Nous vous souhaitons de bien terminer 2022 et de bien commencer 2023 !

L'Equipe du Grand Sou des Ecoles de Cras-Morette

Du côté des aînés

Les après midi récréatives qui ont lieu tous les 15 jours permettent de se retrouver et de passer un moment de détente. Nombreuses sont les personnes qui hésitent à rejoindre le groupe des aînés, on vous rassure qu'il n'est nul besoin d'être l'as des as pour venir battre les cartes. Seule la bonne humeur est demandée. Nous marquons une pause pendant les fêtes de fin d'année, restez bien au chaud près de la cheminée et on se retrouve en début d'année prochaine.

VIE ASSOCIATIVE



Beujolais nouveau

Comme chaque année, l'association des 7 Collines a organisé sa traditionnelle soirée du beujolais nouveau.

Les Morettins ont répondu présents et ont apprécié le beujolais agrémenté de charcuterie artisanale, le tout dans une ambiance musicale assurée par les locaux Jeff et Laurent, la qualité de leur prestation a eu un franc succès.

Le plaisir de se retrouver et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Bonne cuvée 2022 !!



Téléthon 2022

Le 3 décembre dernier, Mr ALBANESE Joseph et les 7 collines ont organisé une journée au profit du téléthon.

Nos boulangers « amateurs » avec l'aide de M. le maire, ont confectionné de beaux et bons pains qui ont été rapidement vendu, au boulodrome.

En même temps, on pouvait retrouver des bénévoles qui avaient préparé la buvette où l'on pouvait déguster marquise et vin chaud.

Les personnes ont pu participer, également, à une tombola pour gagner un panier garni et des lots de consolations.

Grâce à tous les bénévoles et les personnes qui ont fait le déplacement, cette journée a été formidable.

Nous devons remercier tous les commerces participants à la réussite de cette journée, Intermarché, Franchini, La graine d'épice, Fingourmet, Cavyvin, Provenc'halles, Le festival des pains, Les vins de Léolis. Mais également les personnes résidentes des services USLD (les œillets) et d HEPAD qui avaient confectionné des bonnets de déco et des sacs à pain lors des séances d'art thérapie. Après l'investissement de

tous ces bénévoles et l'aide des commerçants, L'association des 7 collines va verser un chèque de 762€ au téléthon. Merci à tous pour votre participation à cette belle cause.





Nouvelle animation :



L'association des 7 collines



Vous propose de se retrouver un samedi par mois,
À la salle communale pour jouer principalement aux cartes,
tarots, coinchés ou belotes. Vous pouvez également venir avec vos
propres jeux afin de les faire découvrir.

Premier RDV le 14 janvier 2022 à partir de 18H30.

Chacun amène un salé ou un sucré à partager entre tous,
les boissons seraient sur le même principe que la pétanque.

On espère vous voir nombreux à notre première soirée.

Bonnes fêtes de fin d'année





La traditionnelle matinée boudin et caillettes organisée par le Club Bouliste de Morette aura lieu le **samedi 7 janvier 2023** de 8 h 30 à 13 h à la salle des fêtes du village.

**Pour passer commande ou se renseigner,
Contacter le 04 76 07 83 60 ou le 06 30 41 18 01**

Toujours la même recette, toujours la même convivialité.

Venez nombreuses et nombreux !!!

**A.C.C.A.
MORETTE**

La journée « Un dimanche à la chasse » organisée par l'ACCA de Morette et la fédération de la chasse a eu lieu le dimanche 23 octobre dernier. Chasseurs et invités du jour se sont donnés rendez-vous tôt le matin pour faire les pieds. Une belle journée appréciée de tous avec pas moins de 4 sangliers au tableau. Un repas de chasse est venu agrémenter cette belle journée découverte.





Face à la Hausse des prix de l'énergie, le gouvernement va attribuer trois aides exceptionnelles pour aider les clients à payer leur facture d'énergie.

Cheque Energie exceptionnel

12 millions de bénéficiaires aux revenus les plus modestes

Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : **200 €**

Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 17 400 €) : **100 €**

Les Chèques Energie » seront envoyés aux bénéficiaires entre le 12 décembre 2022 et le 3 février 2023

Un Chèque exceptionnel opération Fioul

1,6 million de bénéficiaires aux revenus les plus modestes

Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : **200 €**

Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 20 000 €) : **100 €**

Pour 170 000 clients ayant utilisé leur dernier chèque énergie pour payer du fioul, les Chèques Energie » ont été envoyés la semaine du 14 au 18 novembre 2022.

Pour les autres bénéficiaires (1,4 million), ils devront faire une demande sur le portail <https://chequefioul.asp-public.fr>

Chèque exceptionnel bois

Ce chèque vient d'être décidé (il sera envoyé en 2023), les modalités sont en cours de création par la DGEC

Tous ces chèques sont **cumulables**, et seront **utilisables** pour toutes les énergies.

les bénéficiaires pourront utiliser l'ensemble de ces chèques à EDF, même fioul ou bois, pour régler leurs factures d'électricité ou de gaz.

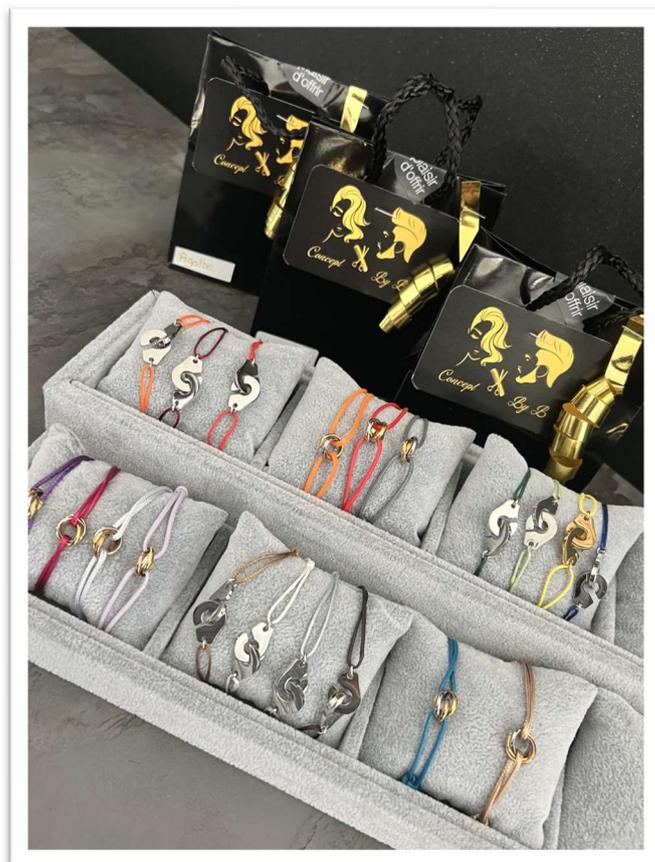
Le salon de coiffure « Concept By B »

« En cette belle période de Noël qui arrive, n'hésitez pas à me contacter pour prendre rendez-vous afin que je redonne un coup de lumière et de l'ordre dans votre chevelure pour les fêtes. En plus de la coiffure, je vous propose dorénavant des manucures en vernis classique, une multitude de couleurs vous attende : discrète, flashy, avec ou sans paillettes... car n'oubliez pas que les Ongles sont comme le point à la fin d'une phrase, il termine le look. Je propose également une nouvelle prestation au niveau des sourcils afin que tous les poils soient ordonnés comme les cheveux. Vous n'avez pas d'idée pour faire plaisir à vos proches, je vous propose d'offrir un bon cadeau (prestation et montant de votre choix) car quoi de mieux que de recevoir un moment de détente où l'on s'occupe de vous, je propose aussi des bijoux en acier inoxydable, qui sont une très belle idée cadeau.

Alors, n'attendez plus, appelez-moi vite aux 06 40 07 33 19 pour prendre un rendez-vous car l'agenda se remplit vite.

Je vous souhaite de passer un bon mois de décembre, et de très belles fêtes de fin d'année.

Votre coiffeur, Bastien Concept by b »



Nouveau !



PASS' PAR LA

<https://www.facebook.com/passpar-la-107908651912841/>

Réservations : Tel : 06.82.10.18.88 Mail : pass.parla@orange.fr

Rotisserie

- Poulet Fermier - Cuisse de Poulet – Jambonneau – Filet Mignon – Rissolle – Apritos -

Garniture

Pommes de terre fraîches sautées persillées

1 OU 2 légumes différents chaque semaine

PLATS CUISINES PLAT CUISINE DIFFERENT 1 CHAQUE SEMAINE

Les prestations de la semaine seront disponibles sur notre page Facebook à partir du lundi

Nous sommes présents sur la commune le samedi matin de 9h à 13h

ETAT CIVIL



Naissance :

Mathieu, Pierre, Gilles JEANNE né le 3 novembre 2022 à VOIRON fils de Mme GUINIER Charlotte et de M. JEANNE Florian.



Décès :

M. Joseph JOURDAN décédé le 10 novembre 2022 à GRENOBLE, ancien habitant de Morette.

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion, partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à : commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58

Responsable de publication : Franck Doriol

Ne pas jeter sur la voie publique